

ANNEXE DIFFERENTS TYPES DE FINANCEMENTS DE LA THESE

Qu'est-ce qu'un contrat doctoral ?

Mis en place par le décret du 23 avril 2009 modifié, le contrat doctoral remplace les contrats d'allocataires de recherche et de moniteur de l'enseignement supérieur. Il est établi à l'inscription en 1ère année de doctorat.

Les fonds utilisés pour financer ce type de contrat peuvent provenir d'autres structures que l'État (conseil régional, associations, fondations, mécénat).

Le contrat doctoral est caractérisé par :

- Un type d'employeur particulier : un **établissement public d'enseignement supérieur ou de recherche** (ex : université, CNRS)
- Une durée spécifique : **3 ans** (36 mois)
- Une rémunération minimale : **1768,55 € bruts mensuels** pour une activité de recherche seule et 1989 euros bruts mensuels avec une mission complémentaire (enseignement, valorisation, diffusion, expertise) - Barème 2017

Votre contrat de travail est un contrat doctoral si ces 3 critères sont TOUS réunis.

Liste des types de financements :

Contrat doctoral Paris Descartes	<p><u>Contrat doctoral signé avec l'université Paris Descartes par le doctorant</u> (L'université Paris Descartes est votre employeur)</p> <p>NB : Les fonds utilisés pour financer le contrat peuvent provenir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'université Paris Descartes : contrat attribué par l'école doctorale sur concours - de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) ou de l'Ecole Polytechnique (X) - de la région Ile-de-France (DIM et hors-DIM) - d'une association ou d'une fondation (ex : Ligue Contre le Cancer, Vaincre la Mucoviscidose...) - d'un projet du laboratoire de recherche (ex : ANR, ERC) - d'un projet européen (ITN MSCA H2020...)
Contrat doctoral Organisme de Recherche	<p><u>Contrat doctoral signé avec un organisme de recherche par le doctorant</u> (ex : CNRS, INSERM, IRD)</p> <p>NB : les contrats signés avec l'Institut Curie et l'Institut Pasteur ne sont pas des contrats doctoraux</p>
Contrat doctoral hors Paris Descartes	<p><u>Contrat doctoral signé avec un autre établissement par le doctorant</u> (ex : université Paris Diderot, ESPCI...)</p>
CDD Paris Descartes (hors contrat doctoral)	<p><u>Contrat de travail de moins de 3 ans signé avec l'université Paris Descartes par le doctorant</u></p> <p>NB : Les fonds utilisés pour financer le CDD peuvent provenir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une association ou d'une fondation (ex : FRM, ARC, ...) - d'un projet du laboratoire de recherche

**CDD Organisme de
recherche**

*Contrat de travail **de moins de 3 ans** signé avec un organisme
de recherche par le doctorant ex : CNRS, INSERM, IRD)*

**CDD Association et
Fondation**

*Financement de thèse versé au doctorant par une association
ou une fondation via un contrat de travail à durée déterminée
signé entre le doctorant et l'association/fondation*

CDD Autre/ CDI

Concerne :
- une activité salariée en France (secteur public)
- un CDI / CDD en France (secteur privé)
- une profession libérale en France

Convention CIFRE

*Doctorant salarié d'une entreprise dans le cadre d'une
convention industrielle de formation par la recherche (établie
entre le doctorant, l'entreprise et l'université)*

Financement étranger

*Financement versé au doctorant par une entreprise (contrat de
travail étranger), ou profession libérale à l'étranger*

Bourse

Financement de thèse versé directement au doctorant.
Concerne :
*- Bourse d'un gouvernement étranger pour les doctorants
étrangers ou Français*
- Bourse du gouvernement français
- Bourse Institutions Internationales (ONG)
- Bourse association ou fondation étrangère
Bourse d'une université étrangère
Bourse d'un organisme de recherche à l'étranger

*Quelques exemples : Campus France, CSC, Conicyt, Conacyt,
CNRS-L...)*

Vacations ou retraite

*Concerne les doctorants qui effectue ponctuellement des
vacations ou les doctorants à la retraite*

**Sans activité
rémunérée pour la
thèse**

*Concerne les doctorants qui n'ont aucun financement ou
aucune activité rémunérée pendant leur thèse.*
